

**Action on Smoking and Health (Alberta) - Alliance pour la lutte au tabagisme
Association chiropratique canadienne - Association des infirmières et infirmiers du Canada
Association pour la santé publique du Québec - Association pour les droits des non-fumeurs
Canadian Association of Physicians for the Environment
Centre canadien pour l'éthique dans le sport - Clean Air Coalition (Colombie-Britannique)
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac - Conseil canadien pour le contrôle du tabac
Conseil québécois sur le tabac et la santé - Église unie du Canada
Fédération québécoise du sport étudiant - Fondation de l'esprit du sport
Fondation des maladies du cœur du Canada - Institut canadien de la santé infantile
L'Association dentaire canadienne - L'Association pulmonaire
Médecins pour un Canada sans fumée
Newfoundland and Labrador Alliance for the Control of Tobacco
Newfoundland and Labrador Medical Association
Ontario Campaign for Action on Tobacco - Santé publique (Ottawa)
Smoke-Free Nova Scotia - Société canadienne du cancer
Unité québécoise de recherche sur le tabac**

15 janvier 2003

L'Honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et procureur général du Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Objet : Tenir l'industrie du tabac responsable pour son rôle dans la contrebande du tabac

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, vous écrivons pour exprimer notre profonde inquiétude quant au temps qui s'écoule avant que votre gouvernement ne lance une poursuite canadienne contre l'industrie du tabac pour la tenir responsable d'avoir promu et contribué à la contrebande des cigarettes.

On peut pourtant amplement démontrer que l'industrie a facilité le trafic qui a mené à la baisse des taxes sur le tabac en 1994. Comme vous le savez, cette activité illégale a eu deux effets extrêmement négatifs au Canada. Premièrement, les gouvernements ont été dépouillés d'au moins cinq milliards de dollars en taxes sur le tabac. Et deuxièmement, la consommation de tabac, accrue au-delà de ce qu'elle aurait été (surtout chez les adolescents) s'il n'y avait eu ni contrebande ni cigarettes bon marché après la chute des taxes, occasionnera inévitablement une importante hausse des maladies et de la mortalité dues au tabac.

De toute l'histoire des affaires et de la santé au Canada, il pourrait s'agir là du plus grave et du plus destructeur écart de conduite de la part d'une entreprise. Pour tout ministre de la Justice ou procureur général, il devrait être impensable de laisser l'industrie échapper aux conséquences de ses agissements. Il est essentiel de tenir l'industrie responsable de ses actes, non seulement pour éviter que les fabricants reprennent à l'avenir de telles initiatives qui minent les politiques canadiennes en matière de santé et de fiscalité, mais aussi pour recouvrer les immenses pertes que le gouvernement a subies en rapport avec le

tabac (les revenus provenant des taxes sur le tabac servent entre autres à éponger les milliards de dollars en frais de santé causés par les produits de cette industrie).

Il y a une dizaine de semaines, la Cour suprême des États-Unis a choisi de ne pas laisser le gouvernement canadien porter en appel sa poursuite contre RJR-Macdonald Inc. (devenue la corporation JTI-Macdonald) et diverses compagnies affiliées aux États-Unis — une poursuite intentée en vertu du *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act*. D'après le Canada, leur conduite illégale, apparentée aux activités qui ont fréquemment cours dans le monde du crime organisé, incluait une conspiration visant à escroquer le gouvernement de plusieurs milliards en taxes. Même si les opinions divergeaient pour ce qui est de poursuivre les parties en cause devant les tribunaux américains, nous apprécions que le gouvernement fédéral ait posé ce premier geste pour tenir ceux qui profitent du tabac responsables d'un comportement hautement répréhensible.

Malgré l'échec de la poursuite, nous croyons que l'existence même de cette initiative a dissuadé les fabricants de réitérer leur tactique du début des années 1990. On peut même dire que la poursuite a constitué un efficace outil anti-contrebande et qu'elle a engendré des bénéfices significatifs, aussi bien en termes de revenus qu'en matière de santé publique.

Cependant, la défaite que représente la décision des États-Unis ne réduit ni l'ampleur de la malveillance de l'industrie ni la nécessité de faire désormais appel aux tribunaux du Canada. Après tout, la décision majoritaire de la Cour d'appel américaine était basée sur une technicalité fiscale propre aux États-Unis, et non sur le mérite des arguments avancés par le gouvernement. Par conséquent, nous ne pouvons comprendre que vous attendiez plus longtemps pour déposer votre plainte à nouveau, cette fois en Cour canadienne.

Monsieur le Ministre, nous sommes de moins en moins patients. L'inconduite criminelle et civile de l'industrie était aussi effrontée que sa portée était vaste. Même au moment où les taxes ont chuté, le premier ministre Jean Chrétien exprimait son dépit devant la Chambre des communes :

« Nous ne voulons pas que les fabricants de produits du tabac profitent de la décision difficile que nous avons prise aujourd'hui. En fait, ils ont profité directement de ce commerce illégal. Ils savaient pertinemment que leurs exportations de tabac destinées aux États-Unis rentraient illégalement au Canada. À mon avis, ils n'ont pas agi de façon responsable. »

Près d'une décennie s'est écoulée depuis, et les responsables n'ont toujours pas eu à rendre de comptes. Les faits sont toutefois bien connus : au début des années 1990, les compagnies de tabac canadiennes ont expédié des cigarettes aux États-Unis en sachant très bien que les trafiquants les ramèneraient aussitôt au Canada. Comme William Marsden l'a souligné dans la *Gazette* à la suite d'une enquête qui lui a valu un prix de journalisme national :

« Une enquête de la *Gazette*... démontre que RJR-Macdonald a fait campagne pour écouler des milliards de cigarettes par l'entremise d'une poignée de négociants, ce qui a permis au tabac de contrebande d'envahir le marché...

« Chacune des trois grandes compagnies de tabac canadiennes — RJR-Macdonald, Rothmans Benson & Hedges Inc. et Imperial Tobacco — ont mis en place leur propre réseau ou signé des contrats spéciaux pour desservir ce marché noir. » [traduction libre]

Comme l'a déclaré le juge de la Cour supérieure du Québec André Denis dans sa décision du 13 décembre 2002 sur la cause *JTI-Macdonald c. Canada* : « L'industrie a volontairement participé au marché criminel de la contrebande de cigarettes. » Les fabricants ont même été d'une audace insolente. En 1993, un des documents d'une compagnie de tabac démontre d'ailleurs que le président à l'époque d'Imperial Tobacco, Don Brown, a demandé à sa maison-mère en Grande-Bretagne de ne pas exiger des redevances de la part d'Imperial pour ces exportations car il savait qu'elles reviendraient aussitôt au Canada sous forme de contrebande. Les fabricants canadiens allaient donc jusqu'à fonder leur plans sur la promotion et la facilitation de la contrebande.

Monsieur le Ministre, lors de la décision de la Cour suprême aux États-Unis, vous avez affirmé que le gouvernement envisageait une poursuite similaire au Canada. Et un peu plus tôt, les journaux ont cité votre déclaration selon laquelle le but d'une poursuite contre les fabricants de tabac était clair :

« Quand nous défendons un principe en tant que gouvernement, nous nous battons aussi pour la justice et la population du Canada. » [traduction libre]

Nous sommes d'accord. Les compagnies de tabac canadiennes ont injustement profité de leur complicité avec les contrebandiers. Elles ont volé chaque contribuable. Elle ont trompé le gouvernement. Et elles ont causé une hausse de consommation qui accroîtra la souffrance humaine et le coût des traitements pour plusieurs décennies.

Les fabricants sont désormais sur le point de s'en tirer indemnes. Sans l'adoption d'une initiative énergique et la persévérance du ministre de la Justice et procureur général, ce sera bel et bien le cas. Quelle qu'ait pu être la cause du délai jusqu'à maintenant, la poursuite doit être promptement relancée au Canada. Bien des travaux de référence légaux ont déjà été réalisés dans le cadre de la poursuite américaine. Des preuves permettent également de placer d'autres fabricants canadiens au banc des accusés. Tous les gens qui ont contribué à la stratégie doivent être tenus responsables. Et tout délai supplémentaire ne fera que permettre à l'industrie d'affirmer que la limite de temps est échu pour déposer une plainte.

Monsieur le Ministre, la communauté de la santé s'est montrée tolérante. Comme vous, nous désirons que les choses soient bien faites. Mais nous désirons surtout qu'elles soient faites. D'importantes considérations politiques l'exigent. Le besoin de justice l'exige. La santé publique l'exige. Nous vous enjoignons d'agir au plus tôt.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les Hagen
Directeur
Action on Smoking and Health (Alberta)

Marcel Girard
Secrétaire
Alliance pour la lutte au tabagisme

H. James Duncan
Directeur
Association chiropratique canadienne

Lucille Auffrey
Directrice
Association des infirmières et infirmiers du Canada

Renald Bujold
Président
Association pour la santé publique du Québec

Garfield Mahood
Directeur
Association pour les droits des non-fumeurs

Kapil Khatter
Directeur
Canadian Association of Physicians for the Environment

Victor Lachance
Président
Centre canadien pour l'éthique dans le sport

Jack Boomer
Provincial Manager
Clean Air Coalition (Colombie-Britannique)

Louis Gauvin
Coordonnateur
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Maurice Gingues
Directeur
Conseil canadien pour le contrôle du tabac

Mario Bujold
Directeur
Conseil québécois sur le tabac et la santé

Richard Chambers
Associate Executive Minister
Justice, Global and Ecumenical Relations Unit
Église unie du Canada

Gilles Lépine

Porte-parole
Fédération québécoise du sport étudiant

Andrea Grantham
Directrice des programmes
Fondation de l'esprit du sport

Sally Brown
Directrice générale
Fondation des maladies du cœur du Canada

Miriam Levitt
Présidente et directrice générale
Institut canadien de la santé infantile

Andrew Jones
Directeur, Relations générales et gouvernementales
L'Association dentaire canadienne

Louis P. Brisson
Vice-président et responsable du dossier tabac
L'Association pulmonaire

Cynthia Callard
Directrice
Médecins pour un Canada sans fumée

Todd Benson
Directeur
Newfoundland and Labrador Alliance for the Control of Tobacco

John Haggie
Président
Newfoundland and Labrador Medical Association

Michael Perley
Directeur
Ontario Campaign for Action on Tobacco

Robert Cushman
Médecin-chef
Santé publique (Ottawa)

Robert Strang
Président
Smoke-Free Nova Scotia

Ken Kyle
Directeur, Affaires publiques
Société canadienne du cancer

Fernand Turcotte
Directeur scientifique
Unité québécoise de recherche sur le tabac

c.c. Le très honorable Jean Chrétien, premier ministre
L'honorable John Manley, vice-premier ministre et ministre des Finances
L'honorable Anne McLellan, ministre de la Santé
L'honorable Elinor Caplan, ministre du Revenu national
L'honorable Allan Rock, ministre de l'industrie

Personne-contact et adresse du groupe :

François Damphousse
Directeur, bureau du Québec
Association pour les droits des non-fumeurs
833 Roy est
Montréal (Québec) H2L 1E4
Tél. : (514) 843-3250
Télec. : (514) 843-3562
Courriel : damphousse@nsra-adnf.ca